

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

AVIS - ENQUÊTE PUBLIQUE

REF. COMMUNE: PEN 25/004 REF. SPW: 10021456

L'Administration communale porte à la connaissance de la population la demande de permis d'environnement introduite par la Société Wallonne des Eaux S.C.R.L. (SWDE) dont les bureaux sont établis Rue de la Concorde, 41 à 4800 VERVIERS, ayant pour objet le renouvellement du permis d'environnement pour le maintien de l'exploitation des prises d'eau "Frassem S1" et "Frassem P1" ainsi que les installations de traitement nécessaires à leur exploitation (projet de classe 2) situées à Frassem, Chemin du Glissisbour, à 6700 ARLON, sur les parcelles cadastrées ARLON / 4ème DIVISION / BONNERT / Section C n° 330 B et 316 C.

Sur base des éléments du dossier, le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Affichage du présent avis le :

21 octobre 2025

Ouverture de l'enquête le :

28 octobre 2025

Clôture de l'enquête le :

12 novembre 2025 à 15h00 à l'Administration communale d'Arlon, rue Paul Reuter 8 -

ARLON Service Urbanisme (Niveau A3)

Le dossier peut être consulté à partir du **28 octobre 2025** à l'Hôtel de Ville - Service de l'Urbanisme Etage A3, Rue Paul Reuter, 8, à ARLON pendant les heures d'ouverture du service sans rendez-vous les matins de 9h00 à 12h00 du lundi au jeudi ou sur rendez-vous les après-midi du lundi au vendredi et le mercredi jusque 20h00 (rendez-vous préalablement fixé 24h à l'avance en téléphonant au 063/245 607 ou 063/245 600).

Toute personne intéressée peut formuler ses observations écrites ou orales dans le délai mentionné ci-dessus, et ce, jusqu'à la clôture de l'enquête à : Administration communale, Service Urbanisme, rue Paul Reuter 8, à 6700 ARLON ou par courriel à administration@arlon.be.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du gestionnaire de dossier, Madame Morgane DUBOIS, Analyste patrimoine, au 087/87.87 ou par mail : permis.envi@swde.be.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

Arlon, le 17 août 2025

Le Directeur général,

LECLERCO

Pour le Collège,
RATION COMME

Le Bourgmestre,